

Caisse de pension BonAssistus

Industriestrasse 25

8604 Volketswil

Montants déterminants 2023**Montants AVS**

Rente de vieillesse AVS maximale CHF 29'400.00

Rente de vieillesse AVS minimale CHF 14'700.00

Montants LPPSalaire minimum selon l'art. 2 de la LPP¹ CHF 22'050.00

Déduction de coordination CHF 25'725.00

Taux d'intérêt minimum selon la LPP 1.00%

Âge de la retraite selon la LPP

L'âge de la retraite correspond au premier jour du mois suivant l'âge de 65 ans révolus pour un homme et de 64 ans révolus pour une femme.

Montants déterminants de la caisse de pension PlanSTANDARD**PlanLPP**

Seuil d'entrée CHF 22'050.00 CHF 22'050.00

Salaire minimum assuré CHF 13'230.00 CHF 3'675.00

Salaire annuel maximum assuré CHF 441'000.00 CHF 441'000.00

Déduction de coordination CHF 18'600.00 CHF 25'725.00

Taux de conversion à l'âge de 65 ans 4.89% 4.89%

Taux de l'intérêt moratoire 2.00% 2.00%

Taux d'intérêt définitif de l'avoir de vieillesse fixé en fin d'année fixé en fin d'année

¹ S'il n'y a pas de droit à une rente d'invalidité AI. Si vous avez droit à une pension partielle de l'AI, le salaire minimum sera réduit en fonction du pourcentage de vos droits à pension partielle. Par exemple, le salaire minimum avec un pourcentage droit de 25% est de CHF 16'538 (75% de CHF 22'050) et avec un pourcentage de 69% CHF 6'836 (31% de CHF 22'050)